



**REGLEMENT CONCOURS
DE
« LA MEILLEURE SOUPE AU PISTOU »**

1. La Maison des Huiles d'Olive & Olives de France organise un concours de soupe au pistou à l'occasion des Olivades 2023.

2. Le concours est ouvert à tous les amateurs : petits et grands, en solo, en duo ou en groupe.

3. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 11 juillet inclus.

4. La recette devra compter *a minima* les ingrédients cités ci-dessous.

Ingrédients obligatoires :

- Oignon
- Ail
- Basilic
- Huile d'Olive de Nyons AOP
- Tomates
- Coco blanc
- Haricot rouge
- Haricot vert
- Pâtes
- Pommes de terre
- Carottes
- Courgette

Les participants pourront cependant apporter leur touche personnelle à leur recette et revisiter la recette tout en respectant les bases.

5. Les participants doivent apporter leur soupe (minimum 1,5 litre de soupe), à la Maison des Huiles d'Olive & Olives de France le 13 juillet 2023, impérativement avant 15h.

6. Le jury se réunira en fin d'après-midi le 13 juillet pour délibérer. Il notera chaque soupe selon une grille d'évaluation en prenant en compte le goût, l'aspect, la texture, le respect des ingrédients de base et désignera la recette gagnante.

7. En cas de force majeure ou d'un nombre de participants insuffisant, la Maison des Huiles d'Olive & Olives de France se réserve le droit d'annuler le concours.

Nombre de participants minimum pour le maintien du concours : 4 personnes

8. Aucun membre du jury ne peut participer au concours en tant que participant.

Le jury se compose de :

- . Christophe Malet, maître restaurateur du restaurant D'un Goût à l'Autre (Nyons)
- . Mr Coupon – Grand Maître de la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier
- . Mr Teulade – Président de l'Institut du Monde de l'Olivier
- . Angélique – Animatrice à La Maison des Huiles d'Olive et Olives de France

La Maison des Huiles d'Olive et Olives de France, se réserve le droit de changer les membres du jury avant la date du concours.

9. Le gagnant repartira avec un panier gourmand d'une valeur de 60€, un diplôme de la meilleure soupe des Olivades et un trophée.

Annonce des résultats lors du chapitre de la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier le samedi 15 juillet à 20h30 – Place de la Libération Sud.

Le gagnant pourra venir récupérer son prix à partir du mardi 18 juillet à La Maison des Huiles d'Olive et Olives de France.

La Maison des Huiles d'Olive et Olives de France

40, Place de la Libération

26110 Nyons

contact@maisondeshuilesetolives.fr

04.75.26.90.90

Exposition, cuisine, aménagement des salles de réunion, communication réalisés avec le soutien de :



LE DÉPARTEMENT

